

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il s'agit évidemment d'une question de débat, puisque les responsables de la Société canadienne des Postes considèrent que leur système de vérification de la qualité du courrier est un système qui a été mis à l'épreuve par des sociétés indépendantes, extérieures à la Société, et qu'il a été jugé valable non seulement par cette évaluation extérieure, mais aussi par des clients des Postes qui ont été appelés à participer à ce système de vérification.

Que l'honorable député ne croie pas à l'efficacité de ce système, c'est son droit, mais c'est là un débat qui se situe entre les autorités de la Société canadienne des Postes et lui-même.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LES SUBVENTIONS DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LA LETTRE ENVOYÉE AU PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION LIBÉRALE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier a démenti avec vigueur que les subventions du programme Canada au travail puissent être accordées en fonction des intérêts du Parti libéral. Mon bureau a reçu l'autre jour une enveloppe qui m'était adressée et qui contenait une lettre de M. Ken Jones, président de l'association libérale de White Rock (C.-B.). On y trouve ce passage:

● (1500)

Pour vous tenir au courant de l'objet de ce programme et de ce qu'il a permis de réaliser jusqu'à présent, je vous envoie un exemplaire de la proposition de subventions et une brochure décrivant le programme. Je joins aussi une description de la proposition que nous avons soumise dans le cadre de Canada au travail... Si je peux vous être de quelque utilité pour vous renseigner davantage sur ces programmes, n'hésitez pas à faire appel à moi...

Si la politique partisane du Parti libéral n'a rien à voir avec le programme Canada au travail, pourquoi les gens qui demandent des subventions devraient-ils présenter des instances au président de l'association libérale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai énormément de mal à comprendre le sens d'une telle question.

Notre devoir, en tant que députés et personnalités politiques, est de faire connaître aux citoyens les programmes qui ont été institués par des organismes gouvernementaux, qui découlent du budget ou de diverses mesures prises par le gouvernement. C'est pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre se donnent la peine d'écrire ce genre de lettre pour prévenir les gens de leur circonscription que certains fonds sont disponibles, qu'il existe des programmes de recyclage, des programmes pour les chômeurs ou encore un programme d'assurance-maladie. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons notre travail. Nous achetons même des panneaux pour faire connaître ces programmes aux citoyens. Nous n'hésitons pas à faire de la publicité pour faire connaître l'existence de ces programmes.

Travaux de la Chambre

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés d'en face nous ont reproché à maintes reprises de tout dissimuler, de tout faire en cachette, affirmant que les citoyens ont le droit de savoir; et quand nous donnons à ces derniers des renseignements sur les programmes du gouvernement, sur les avantages du budget, voilà le genre de question qu'on nous pose. Les bras m'en tombent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

DÉPÔT DES ÉTATS DE COMPTES ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau les états de comptes du restaurant du Parlement, et je fais remarquer aux députés qu'il n'y a pas là de quoi rire, ainsi que le rapport du vérificateur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1983.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les rapports dans lesquels le greffier des pétitions déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le mercredi 8 février 1984, et les avoir trouvées conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel sera l'ordre du jour pour demain et, si possible, pour lundi, mardi et jeudi.

M. Pinard: Monsieur le Président, demain nous commencerons le débat sur le projet de loi C-9 et, si nous terminons, nous attaquerons le projet de loi C-10. Lundi, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-9, si nécessaire, et ensuite nous passerons au projet de loi C-10. En outre, je désigne mardi prochain comme journée d'opposition.

Mercredi, selon l'heure du budget et la longueur du discours, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-9 ou C-10 dans cet ordre. Jeudi prochain, nous aurons notre première journée de débat sur le budget.

En ce qui concerne l'heure du budget, je crois que l'opposition préférerait que le ministre des Finances fasse son discours le soir, à 20 heures, je suppose. J'en ai parlé au ministre des Finances, qui étudie la question et nous dira ce qu'il en est demain, après la période des questions.